

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur Xavier VOTRON rue Pont Spilet 13 à 1470 Bousval.

Le terrain concerné est situé avenue Albert Ier 62 à 1342 Limelette, avenue Albert Ier 62/001 à 1342 Limelette, avenue Albert Ier 62/101 à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 142 M 8.

Le projet consiste en : Rénovation profonde et transformation d'une maison unifamiliale d'habitation en deux grands appartements duplex, et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte des prescriptions du RCU devenu GCU en matière de :**

- **Emplacements de stationnement insuffisants : le projet propose 2 emplacements au lieu des 3 requis,**
- **Modification du relief du sol : remblai sur une hauteur de 2,25m, une largeur de 5m et une profondeur de 2,25m.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 01/06/2018 au 15/06/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/06/2018 au 15/06/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 23/05/2018.